COMPTE RENDU DE LA REUNION de la séance du Conseil municipal

du 4 mai 2022

(Exécution de l'article 2121-25 du code Général des Collectivités Territoriales)

Le 4 mai 2022 à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de Challes-les-Eaux, dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Madame Josette REMY, Maire.

Vingt-sept conseillers sont en exercice.

Etaient présents : 22 personnes

ALEXANDRE Evelyne, ARSAC Thierry, BERLAND Mary, CICERO Gilles, COLIN Yvette, DELACHAT Françoise, DONZEL Julien, ESTEVE Patrick, FRANCONY Christophe, GOUILLON Marie-Christine, GRUNENWALD Stéphanie, GUERLINCE Caroline, HALLAY James, LOPEZ Marie-Christine, MARLIER Marie, MOREAU Vincent, PALHEC PETIT Colette, PASSIN Jean-Pierre, PLAISANCE Solange, THIVOLET Cécile, VERTHUY Jean-Michel et REMY Josette.

<u>Absent</u>: 1 VEUILLET Robert Absents représentés: 4

Conformément à l'article L 2120-20 du CGCT ont donné pouvoir de voter en leur nom :

BILLARD Bernard donne pouvoir à ARSAC Thierry JACQUIER Jean-Yves donne pouvoir à CICERO Gilles RICHARD Marc donne pouvoir à FRANCONY Christophe GAYET Gérard donne pouvoir à PLAISANCE Solange

Votants: 26

Monsieur Julien DONZEL est désigné comme secrétaire de séance.

Finances

202246 Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale

A l'unanimité,

- Autorise Madame le maire ou son représentant, pendant l'année 2022, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la commune de Challes Les Eaux, dans les conditions définies conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie;
- Autorise Madame le maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Arrivée de Robert VEUILLET à 19h56

Présents : 23 Absents : 0 Pouvoirs : 4 Votants : 27

Intercommunalité

202247 Modification statutaire, approbation des nouveaux statuts du syndicat intercommunal SI Jeunesse du canton de La Ravoire

A l'unanimité

- Approuve les statuts modifiés proposés par le Comité syndical du SIVU EJAV, dont le projet et joint en annexe à la présente délibération.
- Charge Madame le Maire de transmettre la présente délibération au contrôle de légalité, dont ampliation sera faite à Monsieur le Président du SIVU EJAV DU CANTON DE LA RAVOIRE.

Information au Conseil municipal

202248 Actes passés par le Maire en vertu de la délégation donnée au titre de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

Information sur les biens vacants sans maître

Madame le Maire, Josette REMY

